

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-51 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

## DATE DE LA CONVOCAION

14 novembre 2023

## DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2023

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Attribution Chèques Cadeaux  
« Fédébon Gard »  
aux agents communaux  
« Noël des agents »**

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard.

**Pouvoirs :** NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

**Absente :** PUCHE Viviane

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cela fait plusieurs années que la municipalité offre des chèques cadeaux aux agents municipaux au titre du « Noël des agents »

Ces chèques cadeaux n'entrent pas dans le cadre du régime indemnitaire et relèvent de la politique d'action sociale définie par la collectivité territoriale.

Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Monsieur le Maire propose de changer de prestataire à partir de 2023 et de commander auprès de « Fédébon Gard » qui est un dispositif de chèques cadeaux exclusivement Gardois, ce qui permet de soutenir l'emploi local en générant des achats chez les commerçants gardois adhérents au dispositif. Cet outil est porté par Terres de Commerces 30 (Fédération des associations de commerçants du Gard) avec le concours financier de la CCI du Gard.

En application de l'article L 731-4 du code général de la fonction publique, l'assemblée délibérante doit déterminer le type des actions et le montant des dépenses que la collectivité entend engager pour la réalisation des prestations sociales et le cas échéant peut décider d'attribuer des chèques cadeaux à ses agents.

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux agents des chèques cadeaux « Fédébon Gard » au titre du « Noël des Agents » pour une valeur de 80 € par agent chaque année.

Cette dépense sera inscrite au compte 623 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **13 votes Pour et 1 abstention.**

- Approuve l'attribution de chèques cadeaux à l'ensemble des agents au titre du « Noël des Agents ».

- Approuve l'attribution de chèques cadeaux pour une valeur de 80 € par agent.

- Autorise Monsieur le Maire à commander des chèques cadeaux auprès du fournisseur « Fédébon du Gard » et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
LIBERATORE Jean-Pascal



**Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231120-D202351-DE